



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nantes, le 4 février 2020

Réseau France Services en Loire-Atlantique : Des services publics plus proches des usagers

Mardi 4 février 2020, Claude d'Harcourt a signé la convention départementale des Maisons France Service (MFS) avec l'ensemble des partenaires du réseau France services (opérateurs de services publics) et les gestionnaires des trois espaces France services labellisés dans le département situés à Riaillé, Derval et Nozay. Objectif : faciliter l'accès aux démarches administratives du quotidien pour l'ensemble de la population, notamment dans les territoires ruraux et les quartiers prioritaires politique de la ville.

« *Quel que soit l'endroit où on habite, on doit pouvoir rencontrer un des représentants du service public* », a déclaré Edouard Philippe lors de son discours de politique générale devant les députés. Au niveau national, 460 Maisons France Services ont ouvert leurs portes le 1^{er} janvier 2020. Ces structures ont pour objectif de faciliter l'accès des habitants aux services publics, en particulier dans les zones rurales et les quartiers prioritaires politique de la ville.

En Loire-Atlantique, le préfet avait proposé la candidature de Riaillé, Derval et Nozay pour une labellisation France Services. Après un audit indépendant, ces trois sites ont obtenu ce label : Riaillé et Derval font partie des premiers sites labellisés dès le 1^{er} janvier 2020, et Nozay, projet porté par la MSA Loire-Atlantique-Vendée et la communauté de communes de Nozay, depuis le 1^{er} février 2020.

Ces trois espaces France services offrent aux usagers « un bouquet de services du quotidien » notamment pour les démarches administratives liées à la santé, à la famille, à la retraite ou à l'emploi. « *Nous n'en sommes qu'au début. Le réseau France services continuera de s'étendre sur le département d'ici 2022, avec le soutien de l'État et le concours de l'ensemble des opérateurs partenaires et des collectivités territoriales. D'autres projets France services sont en effet à l'étude. L'objectif est de doubler le nombre de sites labellisés d'ici la fin 2020, de renforcer l'offre de services dans les territoires du sud du département, et de proposer ce service dans les quartiers de la politique de la ville. Cet été, j'ai d'ailleurs invité les structures actuellement labellisées MSAP à se conformer au nouveau référentiel France Services et j'ai lancé un appel à nouveaux projets* », explique le préfet.

Dans chacune de ces structures, six opérateurs nationaux (La Poste, Pôle emploi, Caisse Nationale d'Assurance Maladie, Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse, Caisse Nationale d'Allocations Familiales, Mutualité Sociale Agricole), et 3 administrations centrales (intérieur, finances publiques et justice) s'engagent à garantir une offre de services et d'accompagnement.

La charte départementale : clé de voûte du dispositif au niveau départemental

Ce 4 février, Claude d'Harcourt avait convié les partenaires du réseau France services (opérateurs de services publics) et les gestionnaires des trois espaces France services labellisés en Loire-Atlantique à venir signer la convention départementale France Services.

Cette convention acte :

- l'engagement des partenaires à constamment former et informer les agents polyvalents France Services sur les démarches administratives afin que les usagers des France services n'aient pas besoin de se déplacer à nouveau pour finaliser leur démarche,
- l'engagement des gestionnaires des structures France services à répondre aux exigences du cahier des charges France Services en offrant des locaux et des moyens adaptés à l'accueil et au renseignement des usagers.

Préfecture de la Loire-Atlantique

6 quai Ceineray - BP 33515
44 035 NANTES

Service de la communication interministérielle

02 40 41 20 91 / 92
pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr